

CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE 2^e CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SESSION 2023

ÉPREUVE DE QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Questionnaire à choix multiples portant sur les activités et compétences de chef d'agrès tout engin de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur des connaissances essentielles de culture administrative. Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles et institutionnelles du candidat.

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

Vous devez impérativement utiliser **un stylo non effaçable** pour renseigner la grille de réponses. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

L'utilisation d'une calculatrice n'est pas autorisée.

CONSIGNES POUR RÉPONDRE AU SUJET :

Répondez **sur la grille de réponses** en noircissant la case correspondant à chaque bonne réponse à l'encre noire ou bleue :

Exemple : A ● B ○ C ● D ○ E ○

Attention : les réponses portées sur le sujet lui-même, qui n'est pas ramassé en fin d'épreuve, ne sont jamais prises en compte.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte. Les réponses au **crayon à papier** ne seront **pas prises en compte**. Toute surcharge ou **rature** rendant illisible la réponse sera considérée comme une **réponse fausse**.

Si vous souhaitez modifier votre choix, l'usage du blanc correcteur est autorisé. Dans tous les cas, vos réponses doivent être **clairement identifiables**.

Ce document comporte 10 pages, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le sujet comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

BARÈME

Ce sujet comprend 40 questions.

Chaque question peut comporter une ou plusieurs réponse(s) exacte(s) :

- Si la ou toutes les réponses exactes sont indiquées : 1 point
- Si la moitié des réponses exactes au moins est indiquée : 0,5 point
- Si moins de la moitié des réponses exactes est indiquée : 0 point
- Si une réponse inexacte au moins est indiquée : -0,5 point
- Si aucune réponse n'est indiquée : -0,5 point

Le jury souverain pourra apporter à ce barème les modifications qu'il jugera nécessaires.

Question 1

Le management directif :

- A. Peut être adapté lorsque la décision à prendre s'inscrit dans un contexte d'urgence dont l'enjeu est important
- B. Peut être adapté lorsque la décision à prendre s'inscrit dans un contexte sans urgence
- C. Cherche à équilibrer les intérêts généraux et particuliers
- D. Implique une grande autonomie et une responsabilisation des collaborateurs dans leur pratique professionnelle
- E. Peut être adapté lorsque les collaborateurs sont assez peu autonomes dans leur pratique professionnelle

Question 2

Quelles sont les phases d'une opération de secours ?

- A. Démarrage – Equilibre – Chute
- B. Montée en puissance – Stabilisation – Sortie de l'opération de secours
- C. Activation – Montée en puissance – Stabilisation – Sortie de l'opération de secours
- D. Croissance – Développement – Déclin
- E. Initial – Plateau de stabilisation – Retour à la normale

Question 3

Le plan santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS) des services d'incendie et de secours 2019-2023 édité à l'initiative du préfet Jacques Witkowski alors, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises :

- A. Permet de donner un nouvel élan au rapport « POURNY »
- B. Relance la définition de la place du sapeur-pompier comme acteur de la qualité de vie en service
- C. Est organisé en cinq axes stratégiques
- D. Initie une démarche qui se veut pragmatique et adaptative en fonction de l'émergence de nouveaux risques ou conditions particulières d'exercice des missions
- E. Supplante le code du travail

Question 4

Parmi les réponses suivantes, lesquelles sont des types de management ?

- A. Le management directif
- B. Le management explicatif
- C. Le management participatif
- D. Le management délégatif
- E. Le management permissif

Question 5

Quels sont les objectifs de l'approche par les compétences ?

- A. Analyser une situation dans un domaine donné
- B. Identifier les composantes essentielles d'une situation
- C. Déterminer ce qu'il convient de faire, pourquoi le faire et comment le faire
- D. Réaliser de manière réfléchie, adaptée et contrôlée les actions appropriées
- E. Apprendre au contact des autres

Question 6

L'ordre de mouvement est défini par le DPIF. Que signifie cet acronyme ?

- A. Déplacement, Point à atteindre, Itinéraire, Fonction
- B. Direction, Position, Itinéraire, Formation
- C. Direction, Point à atteindre, Itinéraire, Formation
- D. Déplacement, Position, Itinéraire, Formation
- E. Aucune réponse ne convient

Question 7

Quels sont les 4 principes de commandement en opération ?

- A. Ne commander qu'à 4 subordonnés maximum
- B. N'ordonner qu'à ses subordonnés directs
- C. Ne jamais modifier une idée de manœuvre
- D. Contrôler la bonne exécution des ordres
- E. Rendre compte à son supérieur direct

Question 8

Sur intervention, la sécurité des personnes engagées est de la pleine responsabilité du commandant des opérations de secours. Ainsi, ce dernier doit :

- A. Définir les EPI et faire vérifier le port de ceux-ci
- B. Définir les règles de sécurité et faire vérifier leur bonne exécution
- C. Mettre à disposition une zone de réhabilitation des personnels, si nécessaire, et être en contact avec le service de santé et de secours médical (SSSM) pour le soutien sanitaire
- D. Limiter au strict minimum l'engagement des personnels, notamment si les actions à accomplir sont difficiles voire dangereuses
- E. Prévoir la relève des personnels, si nécessaire

Question 9

L'ordre initial utilisé par les chefs de groupe est :

- A. Annoncé sous la forme d'un SOIEC
- B. Annoncé sous la forme d'un SMES
- C. À destination de tous les chefs d'agrès sous son commandement
- D. À destination du CODIS
- E. À destination du chef de colonne

Question 10

Qui peut occuper la fonction de directeur des opérations (DO) ?

- A. Le directeur départemental des Services d'incendie et de secours
- B. Le maire
- C. Le préfet
- D. Le président du conseil d'administration du SDIS
- E. Le COS

Question 11

Lors de mon arrivée sur intervention, je vois un poteau incendie jaune, il s'agit d'un poteau :

- A. Surpressé
- B. Privé
- C. Hors DECI
- D. Qui n'est pas en pression
- E. Délivrant 1 bar de pression

Question 12

Les fumées provenant d'un incendie sont à l'origine des principaux dangers pour les sapeurs-pompiers. Qu'elles soient à l'origine d'une combustion ou issues de la pyrolyse des matériaux, ces dernières exposent les intervenants à un certain nombre de dangers. Lesquels ?

- A. Toxicité et corrosivité
- B. Emission de particules et opacité
- C. Inflammabilité et explosivité
- D. Rayonnement et chaleur
- E. Envahissement et mobilité

Question 13

Selon le Guide de doctrine opérationnelle (GDO) des interventions sur les incendies de structures, quel terme définit la quantité d'énergie dégagée au cours de la combustion d'un matériau, exprimée en joule ou en kilocalorie par unité de masse (J/kg ou kcal/kg) ?

- A. L'énergie calorifique
- B. La charge calorifique
- C. Le pouvoir calorifique
- D. Le potentiel calorifique
- E. Le maximum calorifique

Question 14

Les besoins en eau pour les risques courants ordinaires :

- A. Nécessitent une quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec au minimum 30 m³ utilisables en 1 heure
- B. Nécessitent à partir de 60 m³ utilisables en 1 heure ou instantanément et jusqu'à 120 m³ utilisables en 2 heures
- C. Ne nécessitent pas de ressources en eau particulières
- D. Nécessitent à partir de 120 m³ utilisables en 2 heures ou instantanément avec plusieurs sources, au cas par cas
- E. Nécessitent une approche spécifique en fonction de l'analyse de risques

Question 15

Parmi les propositions suivantes, lesquelles sont nécessaires à l'hexagone de l'explosion (explosion de poussière) tel que défini dans le GDO « Interventions dans les silos » ?

- A. Présence d'oxygène
- B. Confinement
- C. Mise en Surpression
- D. Domaine d'explosivité
- E. Mise en suspension

Question 16

Le bilan, phase de recueil d'informations qui permet d'évaluer une situation et l'état d'une ou plusieurs victimes, comprend :

- A. Le bilan circonstanciel
- B. Le premier regard
- C. Le bilan d'urgence vitale
- D. Le bilan complémentaire
- E. Le quatrième regard

Question 17

Dans le cadre de la réhabilitation psychologique, quel est le délai pour la réalisation d'un defusing suite à une intervention ?

- A. Dans les 3 jours suivant l'évènement
- B. Idéalement, dans les 3 à 8 heures suivant l'évènement
- C. Dans les 15 jours suivant l'évènement
- D. Au même moment que l'évènement
- E. Le mois suivant l'évènement

Question 18

Selon les recommandations Premiers secours en équipe, quel(s) principe(s) le bilan doit-il respecter ?

- A. Commencer par une évaluation globale pour aller ensuite dans le détail
- B. Rechercher et traiter en priorité « ce qui tue en premier »
- C. La surveillance intervient en dernier
- D. Il doit être réalisé intégralement avant tout geste de secours
- E. Aucune des réponses ne convient

Question 19

Dans le cadre de la mise en place du système d'information numérique standardisé, quelle(s) proposition(s) est/sont exacte(s) ?

- A. Le droit d'opposition au traitement de données à caractère personnel ne s'applique pas
- B. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés peut être saisie
- C. La durée de conservation des données est d'un mois
- D. L'état vital est défini par DCD, Urgence Absolue, Urgence Relative ; Impliqué
- E. L'état vital est défini par DCD, Urgence Absolue, Urgence Relative ; Indemne

Question 20

Lors de la prise en charge d'un nouveau-né à la naissance, si vous pouvez mesurer la fréquence cardiaque, la réanimation cardio-pulmonaire doit être réalisée si celle-ci est :

- A. Inférieure à 60 battements par minute
- B. Comprise entre 60 et 100 battements par minute
- C. Inférieure à 90 battements par minute
- D. Comprise entre 100 et 120 battements par minute
- E. Egale à 38 battements par minute

Question 21

Le monoxyde de carbone (CO) est connu pour sa capacité à se fixer sur l'hémoglobine.

Mais il est également :

- A. Comburant
- B. Plus lourd que l'air
- C. Explosif
- D. Plus léger que l'air
- E. Aucune réponse ne convient

Question 22

Quelle est la Marche Générale des Opérations en secours routier ?

- A. Sécurisation du site - Sécurisation du véhicule - Sortie de la victime - Secours aux personnes -Sécurisation des techniques
- B. Sécurisation du site - Sécurisation du véhicule -Secours aux personnes - Sécurisation des techniques - Sortie de la victime
- C. Sécurisation du site - Sécurisation du véhicule - Surveillance de la victime - Secours aux personnes -Sécurisation des techniques
- D. Sécurisation du site - Sécurisation du véhicule -Secours aux personnes - Sécurisation des techniques - Evacuation de la victime
- E. Aucune de réponse ne convient

Question 23

Quels sont les informations à retenir concernant une bouteille de Gaz de Pétrole Liquéfié pleine soumise à un feu ?

- A. A 50°C la bouteille comporte un ciel gazeux de 3 %
- B. A 15°C la bouteille est remplie de gaz liquéfié à 85 % tout en laissant un ciel gazeux de 15 %
- C. A 100°C la bouteille ne présente plus de danger
- D. A 30°C la bouteille comporte un ciel gazeux de 15 %
- E. A 80°C la bouteille est considérée très dangereuse car elle est en plein « hydraulique »

Question 24

Dans le cadre de la défense contre l'incendie, comment est défini le risque courant ?

- A. Risques courants importants pour les agglomérations à forte densité
- B. Risques courants moyens pour les villes à moyenne densité
- C. Risques courants faibles pour les hameaux, écarts
- D. Risques courants ordinaires pour les agglomérations de densité moyenne
- E. Risque courants alternatifs pour les agglomérations à dominante urbaine et agricole

Question 25

Le chef d'incident local (CIL) intervient en présence :

- A. D'un réseau ferré national
- B. D'un transport de matière dangereuse
- C. D'une éolienne
- D. De transport maritime
- E. D'un feu de silo

Question 26

Quelles sont les caractéristiques d'une voie échelle ?

- A. Longueur minimale de 10 m
- B. Largeur libre minimale de la chaussée portée à 4 m
- C. Pente maximale de 10 %
- D. Largeur libre minimale de 8 m
- E. Pente maximale de 15 %

Question 27

Les panneaux photovoltaïques situés sur une toiture d'une habitation particulière génèrent du courant :

- A. Alternatif qui sera utilisable directement par l'installation domestique
- B. Continu qui sera utilisable directement par l'installation domestique
- C. Continu qui est transformé en courant alternatif par l'onduleur pour être utilisable par l'installation domestique
- D. Continu dès qu'il est exposé à la lumière
- E. Continu qu'il est impossible de couper physiquement dans la partie amont de l'installation

Question 28

Selon le Guide de doctrine opérationnelle des interventions sur les incendies de structures et selon les principes de lutte contre l'incendie, un vocabulaire opérationnel est défini. Quel(s) terme(s) est/sont utilisé(s) pour qualifier le résultat des actions engagées ?

- A. Feu éteint
- B. Feu stabilisé
- C. Maître du feu
- D. Feu circonscrit
- E. Foyer(s) principal(aux) éteint(s)

Question 29

S'appuyant sur le guide de techniques opérationnelles, établissements et techniques d'extinction (GTO) du 29 août 2018, la conception de la DECI est définie par l'analyse des risques précisant les ressources en eau nécessaires aux moyens de lutte contre l'incendie. Quelles sont les différentes catégories de risques ?

- A. Les risques courants dans les zones composées majoritairement d'habitations
- B. Les risques importants
- C. Les bâtiments à risque particulier
- D. Les risques d'espaces naturels
- E. Les risques industriels

Question 30

Le numéro RFGI d'un poste ANTARES correspond à :

- A. Réseau – Flotte – Groupe – Identifiant
- B. Réseau – Flotte – Groupe – Identité
- C. Réseau – Flotte – Groupement – Identifiant
- D. Réseau – Flotte – Groupement – Identité
- E. Aucune réponse ne convient

Question 31

Dans le cadre d'une procédure d'admission en soins psychiatriques sur demande d'un tiers, conformément à l'article L3212-1 du Code de la santé publique, parmi les propositions suivantes, lesquelles sont exactes ?

- A. Une demande d'hospitalisation doit être formulée par un tiers à l'écrit
- B. Une demande du personnel soignant exerçant dans l'établissement de prise en charge de la victime est valable
- C. La décision d'admission est accompagnée de deux certificats médicaux circonstanciés
- D. C'est le directeur de l'établissement qui prononce la décision d'admission
- E. La forme et le contenu de la demande d'hospitalisation sont fixés par décret

Question 32

La fonction qui consiste à collecter et cartographier des informations sur le web et diffuser des messages de prévention sur les réseaux sociaux s'appelle :

- A. MSGU : Médias sociaux en gestion d'urgence
- B. ANSC : Agence du numérique de la sécurité civile
- C. AASC : Association agréée de sécurité civile
- D. VISOV : Volontaires numériques en gestion de l'urgence
- E. Aucune réponse ne convient

Question 33

Sur une opération en cours, le CODIS ou le COS peut être amené à renseigner la presse. Lors de la communication avec cette dernière, quelques règles doivent être respectées.

A ce titre :

- A. Si le DOS est présent, le COS doit veiller à partager avec lui en amont la limite des propos à tenir
- B. Le COS peut fournir les premiers éléments de l'origine du sinistre
- C. Le COS peut fournir les premiers éléments circonstanciés
- D. Le COS peut valoriser l'action des sapeurs-pompiers en restant prudent sur l'évolution du sinistre
- E. Le COS peut fournir le bilan connu de la situation

Question 34

Les MSGU constituent un nouveau canal de communication qui permet d'associer les citoyens dans une démarche participative, notamment en situation de crise (tempêtes, inondations, etc.). Lors d'un événement important, il s'agit de :

- A. Collecter et analyser des informations publiées sur le web (Twitter, Facebook, etc.)
- B. Cartographier l'événement
- C. Orienter les autorités dans la décision
- D. Diffuser des informations et des conseils de prudence
- E. Disposer d'un canal de communication supplémentaire entre le terrain et le CODIS

Question 35

La direction des sapeurs-pompiers, au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, est divisée en deux sous-directions. Quelles sont-elles ?

- A. Sous-direction de la doctrine et des emplois opérationnels et sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours
- B. Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines et sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours
- C. Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines et sous-direction des services d'incendie et de secours
- D. Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines et sous-direction des sapeurs-pompiers
- E. Sous-direction des sapeurs-pompiers professionnels et sous-direction de la doctrine, de la formation et des équipements

Question 36

Le préfet du département est :

- A. Elu au suffrage universel direct
- B. Nommé en conseil des ministres, par décret du président de la république, sur proposition du premier ministre et du ministre de l'intérieur
- C. En poste pour une durée de 5 ans
- D. Garant de l'ordre public et de la sécurité
- E. Elu par les maires du département

Question 37

En matière juridique, quelle est la hiérarchie des normes ?

- A. Lois, Décrets, Arrêtés, Circulaires
- B. Lois, Circulaires, Arrêtés, Décrets
- C. Lois, Arrêtés, Circulaires, Décrets
- D. Décrets, Lois, Arrêtés, Circulaires
- E. Lois, Circulaires, Décrets, arrêtés

Question 38

Qui préside le conseil de discipline pour l'audience d'un sapeur-pompier professionnel ?

- A. Le DDSIS
- B. Le PCASDIS
- C. Le Préfet
- D. Un élu désigné par le Préfet
- E. Un magistrat de l'ordre administratif

Question 39

Selon le décret n°2016-2004 du 30 décembre 2016, un service départemental d'incendie et de secours d'un département comptant 850 000 habitants est classé :

- A. Catégorie A
- B. Catégorie B
- C. 1^{ère} Catégorie
- D. 2^{ème} catégorie
- E. Aucune réponse ne convient

Question 40

Le président du CASDIS :

- A. Est le président du conseil départemental (CD) ou un des membres du CD désigné par le président du CD
- B. Prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration
- C. Passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions
- D. Représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur
- E. Nomme les personnels du service d'incendie et de secours